

Aide à la formation

En 2014, la Confédération Nationale des Foyers Ruraux souhaite apporter un soutien aux personnes qui suivront un stage de formation BAFF – Brevet d’Aptitude aux Fonctions de Directeur – avec l’une de ses structures adhérentes.

Rappel des conditions d’accès au BAFF :

- Etre âgé de 21 ans minimum
- Etre titulaire du BAFA (Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animateur) ou d’un diplôme équivalent.

• Le calendrier national des stages

Dates	Stage / hébergement	Lieu	Coût	Organisateur	Contact
29 sept. au 4 octobre	Approfondissement En internat	Concoret <i>Morbihan</i>	445 €	Associations Bretagne CNFR	02 98 07 03 74 bafabafd-bretagne-cnfr.cpie-elorn.net
20 au 25 octobre	Approfondissement En externat	Jouars Pontchartrain <i>Yvelines</i>	300 €	FDFR des Yvelines	01 34 89 93 22
20 au 26 octobre	Formation Générale En internat ou externat	Merville <i>Nord</i>	420 € - externat 550 € - internat	FFR Nord Pas de Calais	03 21 54 58 58 http://www.foyersruraux5962.fr
25 au 30 octobre	Approfondissement En internat	Pixérécourt <i>Meurthe et Moselle</i>	360 € (adhérent Foyers Ruraux) 460 € (non adhérent)	UR Foyers Ruraux de Lorraine	03 83 20 60 90 www.foyers-ruraux-lorraine.org
29 nov. au 7 déc.	Formation Générale En internat ou externat	Corte <i>Corse</i>	400 € - externat 500 € - internat	Ass. Rinascita CPIE Centre Corse	04 95 61 03 43 www.cpie-centrecorse.fr
1 au 9 décembre	Formation Générale En internat	Loperhet <i>Finistère</i>	630 €	Associations Bretagne CNFR	02 98 07 03 74 bafabafd-bretagne-cnfr.cpie-elorn.net

• Les aides

Une bourse de 100 €/stage pour

- les adhérents actifs des Foyers Ruraux (pratiquant une activité ou/et membre du CA, du bureau)
- les salariés permanents ou occasionnels des Foyers Ruraux

Une prise en charge du déplacement

hors département pour **toute personne** souhaitant se former au BAFF avec les Foyers Ruraux. Il est exigé de se rapprocher géographiquement de l’offre de formation Foyers Ruraux la plus proche de son département de résidence.

La bourse et l’aide au déplacement sont cumulables.

• La procédure

- Ces aides sont versées à l’organisateur et non au stagiaire. L’organisateur les déduit du coût initial du stage.
- Les personnes sollicitant ces aides doivent compléter le formulaire de demande ci-joint
- Ces aides seront attribuées dans la limite de l’enveloppe financière de la CNFR.
- Les salariés peuvent également faire une demande d’aide auprès de leur organisme de formation professionnelle.

Formations BAFD 2014 avec les Foyers Ruraux

Demande d'aide à la formation

à adresser à la Confédération Nationale des Foyers Ruraux - 1 rue Sainte Lucie – 75 015 Paris
avant d'effectuer le stage concerné

NOM

PRENOM

ADRESSE

Téléphone mail

Date de naissance

Souhaite participer au stage BAFD

Formation générale

Approfondissement

Du au 2014

Organisé par

• Adhérent au réseau associatif des Foyers Ruraux

Etes-vous adhérent d'une association membre de la Confédération Nat. des Foyers Ruraux ? OUI NON

Si oui. Nom de l'association N° carte d'adhérent

Vous y pratiquez une ou plusieurs activités. Lesquelles

Vous êtes membre du Conseil d'Administration

Vous êtes membre du bureau

• Salariés permanent ou occasionnel des Foyers Ruraux

Vous travaillez pour une association membre de la Confédération Nat. des Foyers Ruraux

Vous y êtes permanent occasionnel

Précisez :

Ses coordonnées

Le poste que vous y occupez

• Demande de la bourse de 100 €

Si vous avez complété l'une ou l'autre des deux premières parties, vous pouvez bénéficier de la bourse de 100 €.

Je remplis les conditions et souhaite bénéficier de l'aide de 100 € de la CNFR pour effectuer le stage BAFD renseigné ci-dessus.

• Prise en charge du déplacement

Je souhaite bénéficier de la prise en charge de mes déplacements hors de mon département pour effectuer le stage BAFD renseigné ci-dessus. Je certifie avoir retenu l'offre de formation la plus proche de mon lieu de résidence aux dates ou je souhaitais ou pouvais me former.

A Le

Signature